

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 15 février 2021
N° CD-2021-3-6-1

6^{ème} Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Service pilotage des ressources

Service consulté

Direction de la Culture et du Patrimoine

RAPPORT BUDGÉTAIRE 2021 : POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Résumé : Avec un budget en 2021 de 18,53 M€ consacré à la culture et au patrimoine, cette politique s'appuie également sur un réseau de 300 bibliothèques et 180 établissements d'enseignements artistiques et compte 12 sites culturels propriétés de la CeA sur le territoire.

Pleinement conscients de leur responsabilité au cœur d'une crise sanitaire d'une rare violence sociale et économique, les Départements alsaciens se sont mobilisés pour soutenir la culture, un secteur particulièrement en souffrance du fait des restrictions sanitaires. Convaincus du rôle central de cette politique dans le développement du lien social, les Départements alsaciens ont maintenu des subventions en période de confinement, ils ont mis en œuvre des fonds d'urgence, créé ou amplifié des appels à projets solidaires. Poursuivant cette dynamique en 2021 la Collectivité européenne d'Alsace fait de la culture un levier pour ses politiques publiques, mais également un marqueur pour son identité et son rayonnement.

Sur ce principe, trois grandes orientations encadrent le budget 2021 de la culture et du patrimoine pour la Collectivité européenne d'Alsace :

- L'ancrage de la CeA comme un acteur incontournable de la culture, avec des actions sur tous les champs de la politique : archives, création et diffusion, pratiques artistiques, culture scientifique (dont 1,27 M€ dédiés au Vaisseau), patrimoine, filière castrale (dont 1,18 M€ dédiés au Château du Haut-Koenigsbourg et 182k€ dédiés au syndicat mixte du Château du Holhandsbourg), mémoire ou lecture publique et des crédits répartis entre fonctionnement d'établissement culturels en régie directe (à hauteur de 4,5 M€ hors masse salariale) et outils financiers d'accompagnement des opérateurs du territoire : appels à projets culture et solidarité ou de soutien à la diffusion et à la création, subventions de réseaux d'opérateurs labellisés : Centre d'Interprétation du Patrimoine, Relais culturels ou Centre Ressources pour les Musiques Actuelles ou encore soutiens aux principales institutions culturelles

alsaciennes (Les Dominicains de Haute-Alsace, Le Mémorial d'Alsace Moselle, Archéologie alsace, Le Musée Lalique ...) (14 M€).

- L'inscription des actions dans une dimension transfrontalière volontariste, avec par exemple une saison culturelle dans les châteaux rhénans baptisée « Les Portes du Temps » placée sous la direction artistique de John Howe, célèbre illustrateur du Seigneur des anneaux pour 130 k€, soutenu par le programme FEDER interreg.

- L'incarnation de la renaissance institutionnelle de l'Alsace par des actions culturelles emblématiques comme une exposition « Mémoire d'Alsace » consacrée à la vie dans les châteaux (100 k€), un imagier bilingue pour les nouveaux nés 2021 (82 k€), la confirmation d'un engagement fort pour la sauvegarde du patrimoine bâti avec des fonds de soutiens à hauteur de 3,34 M€.

Pour 2021, la politique en faveur de la Culture et du Patrimoine, qui mobilisera au budget primitif 2021 18 527 417 € en dépenses et 5 380 800 € en recettes, propose un engagement financier suivant :

en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 13 015 321,

- en investissement : un crédit de paiement de 5 512 096 € et un total d'autorisation de programme de 1 763 833 €,

en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 364 800 €,

- en investissement : un crédit de paiement de 16 000 €.

I. Archives

Les Archives départementales ont pour principales missions la collecte, la conservation, le classement, la communication au public des documents, ainsi que leur mise en valeur par l'action culturelle.

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Le budget sollicité permettra, comme les années précédentes, d'assurer ces principales missions, au travers d'acquisition d'ouvrages de bibliothèque et de fonds privés (40 000 €, en investissement et en fonctionnement), de prestations de reliure (20 000 €), d'achat de boîtes et matériel de conservation, destinés à protéger les documents (53 000 € inscrits au total).

Le programme de numérisation et de rétro-conversion des instruments de recherche se poursuivra également (inscription de 40 000 €), comme la restauration de documents (inscription de 70 000 €).

Par ailleurs, en matière d'action culturelle, les lectures d'archives se poursuivront sur l'ensemble du territoire, pour un total de 25 000 €. La première exposition du cycle « Mémoires d'Alsace », autour du Moyen-Age et des châteaux, bénéficie de 100 000 € de crédits.

Par ailleurs, il est à noter l'inscription de 25 000€ de crédits d'études qui seront complétés par une subvention de l'Etat pour la réalisation d'une étude pour la réalisation d'un nouveau bâtiment d'archives à Colmar permettant de traiter trois problématiques de sécurité, de saturation et de capacité de médiation.

Politique Archives :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	116 594 €	194 500 €	77 906 €	66,82%	- €
Dépenses d'investissement	216 000 €	208 600 €	- 7 400 €	-3,43%	20 553 €
Total dépenses (A)	332 594 €	403 100 €	70 506 €	21,20%	20 553 €
Recettes de fonctionnement	13 300 €	12 800 €	- 500 €	-3,76%	- €
Total recettes (B)	13 300 €	12 800 €	- 500 €	-3,76%	- €
Dépenses nettes (A-B)	319 294 €	390 300 €	71 006 €	22,24%	20 553 €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

1) Actions culturelles archives (P159)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 125 500 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 9 200 €.

Le budget en dépenses correspond d'une part aux lectures d'archives sur le territoire (25 000 € au total), mais aussi, nouveauté de cette année, 100 000 € pour une première exposition d'un cycle intitulé « Mémoires d'Alsace », dont le thème sera la vie au Moyen-Age et les châteaux, à partir des plus anciens documents conservés.

Les recettes correspondent à l'évènementiel et à la communication de ce programme ainsi que la redevance due par la société FILAE pour la réutilisation des informations publiques du site strasbourgeois.

2) Collections archives (P158)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 30 000 € et un total d'autorisation de programmes de 15 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de 1 500 €.

Le budget en fonctionnement est sollicité pour l'acquisition de documentation générale et technique.

L'investissement permet l'acquisition d'ouvrages ou de documents d'archives privés et la recette est prévue pour la vente d'ouvrage.

3) Frais divers de fonctionnement (P160)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 59 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 178 600 € et un total d'autorisation de programmes de 5 553 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de 2 100 €.

Le budget en fonctionnement correspond à l'achat de matériels et fournitures de conservation ainsi que le règlement de contrats de maintenance.

L'investissement correspond aux marchés de numérisation, rétroconversion d'instruments de recherche et restauration de documents.

La recette prévue concerne la reproduction de documents et de photocopies.

II. Création et diffusion culturelle

Le périmètre de ce secteur concerne deux programmes en fonctionnement et en investissement :

- L'animation du réseau de création-diffusion : il mobilise un crédit de 879 500 € en fonctionnement et 150 000 € en investissement et englobe principalement l'aide aux porteurs de projets d'animation culturelle, les grands festivals, les résidences artistiques, l'appel à projet Culture et Solidarité et l'aide aux équipements scéniques ;
- Les opérateurs culturels avec une enveloppe de 2 789 260 € en fonctionnement et 80 000 € en investissement qui permet de soutenir un réseau d'acteurs de la création-diffusion : relais culturels et structures labellisées (OPS, TJP, Filature, Dominicains de Haute Alsace...)

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Pour 2021, une enveloppe totale de 3 898 760 €, en diminution de 11,90 %, est sollicitée pour ce secteur ventilée comme suit :

- 3 668 760 € en fonctionnement, en diminution de 10,36 %, en raison notamment du transfert du dossier du CEEJA et de ses financements dans la politique tourisme, d'une réduction de l'enveloppe pour les résidences artistiques et de l'affectation de crédits non utilisés en 2020 dans ce secteur, au bénéfice des pratiques artistiques amateur,
- 230 000 € en investissement, en diminution de 30,83 %, crédit ajusté aux dépenses 2020.

Politique Création et diffusion culturelle :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	4 092 640 €	3 668 760 €	- 423 880 €	-10,36%	- €
Dépenses d'investissement	332 500 €	230 000 €	- 102 500 €	-30,83%	481 580 €
Total dépenses (A)	4 425 140 €	3 898 760 €	- 526 380 €	-11,90%	481 580 €
Dépenses nettes (A-B)	4 425 140 €	3 898 760 €	- 526 380 €	-11,90%	481 580 €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

Les deux programmes précités se concrétisent par le soutien à plus de 250 acteurs culturels alsaciens ; à l'aune des nouvelles réalités territoriales et sociales, du contexte sanitaire qui a durement touché le milieu culturel et des priorités de la CEA dans ce secteur d'intervention, une réflexion sur les modes d'action sera engagée à l'échelle alsacienne.

1) Animation du réseau de création diffusion (P163)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 879 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 150 000 € et un total d'autorisation de programmes de 450 000 €.

Ce programme est sollicité en fonctionnement pour soutenir les aides aux projets (principalement l'opération « expressions artistiques », les appels à projet toutes disciplines confondues y compris l'appel à projet spécifique culture-solidarité, les festivals d'envergure, les résidences artistiques.

En investissement, ces crédits abondent le dispositif de soutien à l'équipement scénique, numérique et technique des structures culturelles destiné à faciliter les projets de création et de diffusion artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels. Il permet de soutenir annuellement plus d'une vingtaine de projets d'investissement par an.

2) Opérateurs culturels (P162)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 789 260 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 80 000 € et un total d'autorisation de programmes de 31 580 €.

Ce programme est sollicité en fonctionnement pour soutenir les acteurs culturels de la création-diffusion (relais culturels, structures labellisées et opérateurs culturels) qui déploient des projets artistiques et culturel à rayonnement local, départemental, régional

voire national. A ce titre, ils assurent un maillage territorial permettant de développer une offre culturelle diversifiée, de qualité au plus proche des habitants et proposent des actions de médiation en direction de différents publics, notamment ceux relevant des compétences départementales : collégiens, petite enfance, personnes éloignées de la culture.

En investissement, le crédit de 80 000 € est destiné à financer les investissements de l'association des Dominicains de Haute-Alsace, tant pour le renouvellement de équipements liés à son activité que pour l'acquisition d'un dôme numérique à installer à demeure sur son site pour y accueillir des spectacles innovants.

III. Développement des publics et territoires

Le développement culturel des publics et des territoires contribue à l'épanouissement des personnes ainsi qu'au vivre-ensemble.

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Cette politique soutient l'accès à la culture de tous et la mobilisation de l'offre culturelle au plus proche des habitants. Il répond à des enjeux de démocratisation culturelle, de citoyenneté et de solidarité. En favorisant l'interconnaissance entre les personnes et la découverte de la pluralité culturelle, il contribue à la lutte contre les discriminations et contre toute forme de séparatisme et d'extrémisme.

Politique Développement des publics et territoires :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	234 200 €	239 200 €	5 000 €	2,13%	- €
Total dépenses (A)	234 200 €	239 200 €	5 000 €	2,13%	- €
Dépenses nettes (A-B)	234 200 €	239 200 €	5 000 €	2,13%	- €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

Le développement culturel des publics sous-tend l'offre des équipements culturels de la CeA, les dispositifs d'aides financières et la contractualisation avec les opérateurs culturels. L'animation du réseau de développement culturel (P165) apporte un appui à la mobilisation de ces partenaires.

Le développement culturel des territoires a pour levier d'action les coopérations entre collectivités territoriales, acteurs de la culture, de la solidarité et acteurs institutionnels. Il est soutenu par l'apport en ingénierie des services et formalisé par des contrats culturels, de contractualisation et d'appels à projets (P164).

Le soutien au dialogue interreligieux et la mobilisation citoyenne de bénévoles visent à accompagner les initiatives et les projets de rencontres entre les différentes sensibilités religieuses ainsi que la protection du patrimoine (Fonds initiatives interreligieuses (P193). En 2021, il est proposé que l'attention soit portée sur la mise en perspectives d'une politique de développement des publics labellisée par la CeA, sur le développement de l'ingénierie culturelle aux territoires et la promotion d'actions interculturelles venant soutenir et amplifier le dialogue interreligieux.

1) Animation du réseau de développement culturel (P165)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 000 €.

2) Contractualisation et appels à projets (P164)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 225 200 €.

3) Fonds initiatives interreligieuses (P193)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000€.

Ce fonds, mis en place mise en place du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, vise à accompagner les initiatives et les projets de rencontres entre les différentes sensibilités religieuses. Il constitue un soutien aux associations qui agissent sur le terrain.

IV. Pratiques artistiques

En 2020, les deux Départements mettaient en œuvre une politique de développement des pratiques, de l'enseignement et de l'éducation artistiques pour faciliter la transmission et l'accès à la culture de tous les publics, à toutes les étapes de la vie, de la petite enfance au grand âge et dans toutes les circonstances (exclusion, handicap etc...).

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Cet objectif a pu être formalisé dans les schémas de développement des enseignements artistiques respectifs, qui affichent des axes communs et la priorité donnée à l'éducation artistique et culturelle.

Dans ce contexte, cet objectif sera poursuivi en 2021 par la CeA, et décliné à travers la mise en œuvre de différents dispositifs de soutien existant en faveur des acteurs des pratiques artistiques. En parallèle, sur la base de bilans à réaliser avec les acteurs des domaines concernés, une convergence des dispositifs sera recherchée mais également le déploiement d'actions nouvelles pour investir davantage notamment le champ de la petite enfance, des collégiens avec le GIP-ACMISA, et des publics éloignés de la culture.

Ce secteur se décline en 4 programmes en fonctionnement et investissement, incarnant les dispositifs phares du soutien aux pratiques artistiques :

- L'animation du réseau des pratiques artistiques axée sur la valorisation des pratiques artistiques amateur et les rencontres professionnelles avec un crédit de 25 000 €,
- L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) avec un crédit de 172 300 € en fonctionnement permet d'agir sur l'accès à la culture notamment du public scolaire, notamment les collégiens, mais aussi de la petite enfance pour un éveil à la culture,

- L'enseignement artistique avec un crédit de 2 198 037 € en fonctionnement et 320 000€ en investissement, permet de soutenir un maillage exceptionnel de structures d'enseignement artistique et de conforter sa vitalité,
- Les pratiques amateurs avec un crédit de 372 440 €, concernent le soutien à un ensemble d'acteurs ressource agissant pour développer l'accès aux pratiques.

Au total, un crédit de 3 087 777 € en augmentation de 4,12 %, marquant le fort intérêt de la CeA pour ce secteur, est sollicité en 2021, ventilé comme suit :

- 2 767 777 € en fonctionnement, en légère augmentation de 1,73 %, lié à un positionnement plus affirmé de la CeA au sein du GIP-ACMISA par une contribution en augmentation significative (40 000 €),
- 320 000 € en investissement, en augmentation de 30,61 %, en raison d'une nouvelle ventilation de subvention et une augmentation du fonds de matériel d'éducation artistique et culturelle pour faciliter le développement des pratiques artistiques.

Politique Pratiques artistiques :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	2 720 689 €	2 767 777 €	47 088 €	1,73%	
Dépenses d'investissement	245 000 €	320 000 €	75 000 €	30,61%	400 000 €
Total dépenses (A)	2 965 689 €	3 087 777 €	122 088 €	4,12%	400 000 €
Dépenses nettes (A-B)	2 965 689 €	3 087 777 €	122 088 €	4,12%	400 000 €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

1) Animation du réseau pratiques artistiques (P169)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 25 000 €.

Ce crédit de paiement est sollicité pour permettre la poursuite de l'organisation d'actions de formation, d'échanges pédagogiques et d'animation professionnelle ainsi que des actions ou événements liées à l'EAC et à la valorisation des pratiques amateur. Ces actions sont proposées dans une démarche collaborative avec les acteurs ressources sur ce champ d'intervention.

2) Education Artistique et Culturelle (EAC) (P166)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 172 300 €.

La CeA pourra notamment réaffirmer un intérêt fort pour l'Education Artistique et Culturelle (EAC), et s'engager davantage au sein du GIP-ACMISA (+ 40 000 €). Elle pourra ainsi intégrer la gouvernance et mieux peser sur les orientations de cette

instance co-pilotée par la DRAC et le Rectorat, en cohérence avec la priorité de la CeA en faveur de l'EAC.

Les opérations telles que collège au cinéma ou culture en collège pourront également être poursuivies avec le même objectif d'un parcours d'éducation culturelle complet et de qualité.

L'enjeu de cette politique est de rechercher la généralisation de l'EAC qui contribue à l'émancipation de la personne et du citoyen et de lutter contre les inégalités culturelles.

3) Enseignement artistique (P167)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 198 037 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 320 000 € et un total d'autorisation de programmes de 400 000 €.

Le fonctionnement est demandé pour soutenir et conforter le réseau des écoles de musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques et les conservatoires, adhérents aux schémas départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin dont les priorités convergent et qui s'achèvent tous deux en 2023. Le Conseil départemental pour la musique et la culture (CDMC) et le Groupement d'employeurs pour l'enseignement musical (GEEM), structures ressources pour le développement de l'enseignement et des pratiques artistiques sont également soutenus à ce titre.

Dans la perspective de l'harmonisation de cette politique, l'année 2021 sera consacrée à la convergence de l'outil numérique de subventionnement et à la préparation d'un schéma unique à partir de 2024 en passant par des étapes de bilans partagés, de consultations des usagers, d'évaluation des dispositifs dans une démarche collaborative.

Le CDMC et le GEEM sont des opérateurs ressource à l'échelle du Haut-Rhin. Alors que l'ADIAM67 a été intégrée dans les services départementaux en 2020, le repositionnement des missions d'animation, de formation et d'accompagnement du CDMC et du GEEM sur le périmètre alsacien est à étudier. Pour 2021, leurs subventions respectives sont maintenues au même niveau qu'en 2020, à savoir 450 000 € pour le CDMC et 100 000 € pour le GEEM.

En investissement, ils sont sollicités pour le fonds de développement de matériel en EAC permettant d'encourager les projets en faveur des pratiques amateurs et un parc instrumental de prêt aux établissements du réseau afin de promouvoir l'enseignement des instruments rares. Par ailleurs, une subvention de 20 000 € est reconduite en faveur du CDMC pour le renouvellement des équipements liés à ses missions.

4) Pratiques amateurs (P168)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 372 440 €.

Ce budget permettra de développer l'accès à la pratique amateur, facteur de lien social et d'épanouissement auquel contribue un réseau d'opérateurs ressource qui oeuvrent dans le champ de l'éducation populaire et de toutes les disciplines artistiques, notamment les musiques actuelles, la pratique vocale et instrumentale.

Ainsi les Centres de ressource pour les musiques actuelles et l'association CADENCE, pôle musical régional, sont soutenus à montants constants pour le développement et

la structuration des pratiques musicales, l'accompagnement des pratiques collectives dans toutes leurs diversités, l'observation et le partage d'information. A ce titre, ils sont des acteurs précieux pour accompagner la mise en œuvre des schémas départementaux des enseignements artistiques.

V. Culture scientifique et Vaisseau

Dans un monde où la science est perçue comme vecteur de progrès (amélioration des conditions de vie, (accessibilité aux savoirs, développement des compétences), le Vaisseau est un établissement transfrontalier reconnu comme une référence en matière de culture scientifique. La fréquentation 2020 a été fortement impactée par la fermeture administrative des musées au travers de deux périodes de confinement et des périodes de réouvertures très encadrées par des protocoles sanitaires rigoureux. La perte de recettes au Vaisseau s'estime à plus de 1 M€.

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Le Vaisseau a connu une année difficile compte tenu du contexte sanitaire et de la fermeture administrative. Cependant les équipes ont su faire preuve de créativité et d'innovation à travers l'opération « Vaisseauchezvous ». Il s'agit d'une programmation quotidienne d'activité sur la page Facebook du Vaisseau pendant la première phase de confinement, puis une programmation deux fois par semaine lors de la seconde phase de confinement.

La période de réouverture du Vaisseau du 15 juin au 23 octobre 2020 a permis à l'établissement de proposer de nouveaux concepts de visites à travers « TOUS SUPER » et « TOUS RELAX » qui ont été plébiscités par les visiteurs. Cette structure accueille depuis mi-décembre une nouvelle exposition événementielle intitulée « Les As de la Jungle » qui attend les visiteurs dès la réouverture du Vaisseau.

Une des évolutions financières de l'année 2020 consiste en la tarification des spectacles et de l'exposition événementielle, en sus du billet d'entrée.

Politique Culture scientifique et Vaisseau :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 166 850 €	1 117 054 €	- 49 796 €	-4,27%	- €
Dépenses d'investissement	190 000 €	160 000 €	- 30 000 €	-15,79%	- €
Total dépenses (A)	1 356 850 €	1 277 054 €	- 79 796 €	-5,88%	- €
Recettes de fonctionnement	770 000 €	870 000 €	100 000 €	12,99%	- €
Total recettes (B)	770 000 €	870 000 €	100 000 €	12,99%	- €
Dépenses nettes (A-B)	586 850 €	407 054 €	- 179 796 €	-30,64%	- €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

Le projet du budget de fonctionnement pour 2021 est proposé à hauteur de 1 117 054 € en baisse d'environ 4,27% par rapport au budget 2020. Deux actions stratégiques sont proposées à budget constant en 2021 :

- **Une exposition évènementielle « Les AS de la jungle »** pour un montant restant à payer sur l'année 2021 de 21 000 €. Cette exposition d'un coût global de 60 000€ fait l'objet d'une tarification spécifique au titre d'un atelier à hauteur de 2 € en plus de l'entrée Vaisseau.
- **Une nouvelle exposition permanente "Ombres et Lumières"** qui a fait l'objet d'un mécénat en 2020 de la part de Merck Millipore, aussi le montant de 18 153 € est sollicité en plus sur la ligne achat de fournitures techniques puisque cette exposition sera essentiellement réalisée en interne par les équipes du Vaisseau.
- Par ailleurs, une étude sur les publics sera menée dès 2021.

Le budget des recettes pour 2021 est proposé pour un montant de 870 000 € en hausse d'environ 12,99 %. Celle-ci correspond à une dynamique autour de l'exposition temporaire qui va entraîner une augmentation du nombre de visiteurs.

Le budget d'investissement pour 2021 est proposé pour un montant de 160 000 €. Ce budget correspond à deux autorisations de programme. La première récurrente de 140 000 €. Ce montant permet de faire face aux besoins de renouvellement des équipements de sécurité du bâtiment. La seconde concerne plus particulièrement le renouvellement des expositions du Vaisseau, à hauteur de 20 000 €.

1) Actions culturelles Vaisseau (P176)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 159 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 851 500 €.

Ce budget permet de régler les dépenses liées aux spectacles et aux films.
Et les recettes concernent principalement la billetterie.

2) Actions subventionnées (P175)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €.

Ce crédit est nécessaire pour payer les subventions liées à la Fête de la science (P175O001) et la Nef des sciences (P175O002).

3) Frais divers de fonctionnement Vaisseau (P177)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 948 054 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 160 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 18 500 €.

Le programme P177 contient 5 opérations en fonctionnement et 4 opérations en investissement. Le budget des dépenses de fonctionnement concerne le bon fonctionnement du bâtiment. Il contient l'entretien, maintenance et les travaux courants du bâtiment (P177O001), l'achat de matériels et fournitures (P177O002), la communication (P177O004) qui permet de promouvoir les expositions du Vaisseau, les frais généraux (vêtements de travail, etc...) et les prestations comme le nettoyage, le gardiennage (P177O003 et P177O005).

le budget d'investissement permet de réaliser les gros travaux d'investissement et/ou de changer les expositions.

Le montant en recette correspond à la participation du Crédit Mutuel (convention de mécénat) et le remboursement par le budget M4 (budget commercial) des frais de nettoyage et de gardiennage lors de la location d'espaces.

VI. Patrimoine

Afin d'accompagner les acteurs publics et privés dans leurs projets de sauvegarde et de valorisation de leurs patrimoines, notamment ceux qui font l'identité de l'Alsace et concourent à son rayonnement et à son attractivité, la CeA mobilise l'ingénierie de son service patrimoine, des opérateurs (Archéologie Alsace, Parc naturel régional des Vosges du nord, etc.) et des dispositifs de soutien financier à des sites patrimoniaux et des établissements culturels répartis dans les territoires alsaciens.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, la politique de conservation et de valorisation du patrimoine menée par la CeA mobilise un budget 2021 stable par rapport à 2020.

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Le budget 2021 s'organise autour des 4 axes suivants :

- Archéologie Alsace, acteur de l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie au service des projets d'aménagements locaux et de la connaissance de l'histoire de l'Alsace. Le programme Archéologie (P180) prévoit un crédit de paiement de 1 326 000 € en fonctionnement.
- Les cinq centres d'interprétation du patrimoine (CIP), reflets des savoir-faire, traditions et de l'histoire de l'Alsace, qui favorisent l'accès à la culture, en synergie avec les équipements et les autres partenaires de la CeA. Le programme Centres d'interprétation du patrimoine (P182) sollicite des crédits de paiement à hauteur de 108 000 € en fonctionnement et de 10 000 € en investissement.
- Les musées (musée Lalique, parc de Wesserling, Ecomusée, musée des Unterlinden, musées de la conservation du parc naturel régional des Vosges du Nord, etc.) pour favoriser l'accès à la richesse du patrimoine alsacien industriel et artistique, y compris en milieu rural. Le programme Musées (P181) comporte des crédits de paiement de 1 567 000 € en fonctionnement et de 500 000 € en investissement.
- le soutien au patrimoine bâti (protégé ou non au titre des monuments historiques)
Le programme Préservation du patrimoine (P184) comporte la mise en œuvre conjointe du plan patrimoine et du fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace, à hauteur de 2 829 896 € en investissement et le soutien à des associations et fondations partenaires pour 4 450 € en fonctionnement.

Pour la mise en œuvre de ces axes, un crédit global de 3 005 450 € de CP en fonctionnement et de 3 339 896 € de CP en investissement est sollicité pour 2021.

Politique Patrimoine :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	2 676 150 €	3 005 450 €	329 300 €	12,30%	- €
Dépenses d'investissement	4 362 385 €	3 339 896 €	- 1 022 489 €	-23,44%	- €
Total dépenses (A)	7 038 535 €	6 345 346 €	- 693 189 €	-9,85%	- €
Dépenses nettes (A-B)	7 038 535 €	6 345 346 €	- 693 189 €	-9,85%	- €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

1) Archéologie (P180)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 326 000 €.

La contribution de la CeA (1 326 000 €) au syndicat mixte ouvert Archéologie Alsace, dont la CeA est membre majoritaire, est stable par rapport à 2020. Elle assure le financement des missions d'intérêt général de l'établissement (conseil aux aménageurs, conservation des collections, politiques éducative et culturelle, mise en valeur du patrimoine, communication, etc.), hors archéologie préventive (diagnostics et fouilles) qui relève du secteur concurrentiel. Contrairement à 2020, cette contribution est intégralement inscrite en section de fonctionnement (+352 300 €), mais reste stable en globalité, soit 1 326 000€. Ces 352 300 € représentent la principale augmentation des dépenses de fonctionnement et par ailleurs la principale explication de la baisse de l'investissement.

Archéologie Alsace conduit, par ailleurs, des actions sur les collections et les sites archéologiques dont la CeA est propriétaire. Pour 2021, il est proposé d'attribuer une subvention de 26 000 € pour l'étude scientifique, la fouille, la protection et la valorisation du gisement paléolithique de Mutzig-Rain et pour un travail sur les collections archéologiques du château du Haut-Koenigsbourg et sur le site romain de Mackwiller.

2) Centres d'interprétation du patrimoine (P182)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 108 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 10 000 €.

Les crédits proposés doivent permettre de poursuivre le soutien aux actions des Centres d'interprétation du Patrimoine (CIP), dispositif hérité du Département du Bas-Rhin. Ces centres ont pour vocation de toucher un public toujours plus large et de développer, y compris en milieu rural, la culture comme vecteur de lien social.

L'évaluation d'une extension de ce dispositif label à l'échelle alsacienne sera étudiée en 2021.

Les cinq CIP, représentatifs de thématiques emblématiques de l'Alsace (les Ateliers de la Seigneurie à Andlau sur les gestes et savoir-faire, la Villa à Dehlingen sur l'archéologie, la Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen sur les arts et traditions populaires, le château de Lichtenberg sur le patrimoine et la création artistique, Point d'Orgue à Marmoutier sur les orgues et flûtes du monde) fonctionnent en complémentarité.

Il est proposé que la mise en réseau de ces équipements soit poursuivie, via des actions qui prennent en compte notamment les publics prioritaires au titre des compétences dont la CeA a la charge (collégiens, personnes âgées, en situation de handicap, personnes éloignées socialement de la culture, etc.) et des actions de communication communes. Des conventions de partenariat et d'objectifs lient la CeA à ces CIP.

3) Musées (P181)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 567 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 500 000 €.

L'ambition de la CeA est de soutenir les musées partenaires pour développer la culture comme vecteur de lien social, en participant à l'attractivité du territoire où ces sites sont implantés. Cette aide concerne notamment l'Écomusée d'Alsace, le musée de l'automobile de Mulhouse, le Musée de l'impression sur étoffes, le Musée Unterlinden, le Parc textile de Wesserling, les Musées Mulhouse Sud Alsace, le Carreau Rodolphe.

Membres du Syndicat mixte du musée Lalique, la CeA et la Région financent à parité le budget de fonctionnement du musée, les contributions de la commune et de la communauté de communes étant fixes (respectivement 10 500 € et 24 500 € annuels). Il est proposé que la part de la CeA s'élève à 520 000 € en fonctionnement pour 2021 – stable par rapport à 2020. Il est également proposé d'inscrire 50 000 € de crédits en investissement qui correspondent au soutien à diverses dépenses d'équipement du Syndicat mixte.

Il est proposé que la CeA soutienne également, à hauteur de 75 000 € maximum en fonctionnement, les actions du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN), autour de l'accompagnement professionnel des musées volontaires, de la médiation, de la promotion et de la mise en réseau de l'ensemble des sites et acteurs du territoire du Parc.

Une enveloppe de 500 000 € en investissement permettra d'aider les projets d'investissements concernant l'Écomusée d'Alsace (250 000 €) et le Parc de Wesserling (association de gestion du Parc de Wesserling : 100 000 € et Communauté de communes de la Vallée de Saint Amarin : 100 000 €).

Des conventions de partenariat et d'objectifs lient la CeA à certaines de ces structures (Parc de Wesserling, PNRVN,...) dans le cadre de projets de développement.

4) Préservation du patrimoine (P184)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 450 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 2 829 896 €.

Consciente de la nécessité de sauvegarder le patrimoine pour éviter qu'il ne disparaisse et que l'Alsace ne perde pas ses spécificités, la CeA mobilise deux dispositifs complémentaires : le plan patrimoine (1.2 M€) et le fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace (1 042 148 €). Par ailleurs, le soutien aux Dominicains de Colmar se traduit par l'inscription de 400 000 € pour le paiement de la subvention d'investissement déjà attribuée.

Afin de soutenir les travaux d'urgence et limiter ainsi le risque pour le public fréquentant les châteaux forts d'Alsace et empêcher la destruction irrémédiable de ce patrimoine, il est proposé que la CeA mobilise, en 2021, une enveloppe de 187 748 € pour soutenir les travaux réalisés par des entreprises en complémentarité avec l'action des bénévoles aux châteaux du Ramstein et d'Ottrott.

Enfin, le partenariat avec la Fondation du Patrimoine (adhésion) et le Conservatoire du patrimoine religieux en Alsace seront poursuivis. L'objectif est d'encourager la participation des forces vives des territoires (associations, fondations, citoyens, entreprises, etc.) à la préservation du patrimoine, à la vie locale et au développement des territoires.

VII. Filière castrale et Haut-Koenigsbourg

La politique castrale est un axe fort de la politique patrimoniale de la CeA, permettant le rayonnement et la préservation de notre patrimoine au travers notamment des châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg. La fréquentation 2020 a été fortement impactée par la fermeture administrative des musées au travers de deux périodes de confinement et des périodes de réouvertures très encadrées par des protocoles sanitaires rigoureux. La perte de recettes au Château du Haut-Koenigsbourg s'estime à plus de 3 M€.

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

Pour 2021, on peut parler de stabilité budgétaire par rapport à 2020 avec une ambition soutenue au niveau de la préservation et le rayonnement des châteaux, que ce soit le Haut-Koenigsbourg, le Hohlandsbourg ou encore l'ensemble des sites castraux d'Alsace, et tout particulièrement ceux accompagnés par les associations de veilleurs. Un niveau d'investissement prudent mais essentiel est ainsi prévu avec un objectif de reconquête des publics progressif grâce notamment au lancement de « la saison des châteaux ».

Politique Filière castrale et Haut-Koenigsbourg :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	1 308 860 €	1 314 100 €	5 240 €	0,40%	- €
Dépenses d'investissement	231 500 €	251 300 €	19 800 €	8,55%	10 000 €
Total dépenses (A)	1 540 360 €	1 565 400 €	25 040 €	1,63%	10 000 €
Recettes de fonctionnement	4 094 000 €	4 132 700 €	38 700 €	0,95%	- €
Total recettes (B)	4 094 000 €	4 132 700 €	38 700 €	0,95%	- €
Dépenses nettes (A-B)	- 2 553 640 €	- 2 567 300 €	- 13 660 €	0,53%	10 000 €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le projet du budget pour 2021, concernant le Château du Haut-Koenigsbourg, est proposé pour un montant de 1 314 100 € (segment budgétaire : P189 et P190), avec une légère augmentation par rapport à 2020, due au lancement du projet de valorisation de l'espace forestier autour du château (15 ha de domaine naturel et patrimonial) et à l'objectif d'atteinte d'un bon niveau de service d'entretien du château et d'accueil des publics.

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci sont estimées à un montant de 4 093 900 € (segmentation budgétaire : P186, P189, P190) intégrant les droits d'entrée, les visites et activités, l'évènementiel, la location d'audioguides, la location d'espace et la programmation de tournages. Cette estimations est à relativiser quant à l'évolution de la situation sanitaire en 2021.

Concernant les dépenses d'investissement, trois postes complémentaires apparaissent : l'entretien courant du château du Hohlandsbourg (P185 : 30 000€), le lancement de « la saison des châteaux » (P186 : 29 800€) et un budget d'investissement courant pour le château du Haut-Koenigsbourg (P188 : 191 500 €) visant à soutenir son rayonnement. Pour ce dernier poste, le budget proposé sans augmentation, permettra notamment de poursuivre le remplacement des luminaires extérieurs, de mettre aux normes des espaces extérieurs pour la programmation de spectacles, de valoriser le domaine forestier autour du château et d'enrichir la muséographie.

Après un report en 2020, « la Saison des châteaux » verra enfin le jour sous la direction artistique de l'illustrateur John Howe, liant un ensemble d'évènements artistiques programmés dans les châteaux forts alsaciens et plus largement de l'espace rhénan. Une part importante des crédits de fonctionnement non consommés en 2020 sont reprogrammés en 2021 à hauteur de 130 240 €, et en investissement à hauteur de 29 800 €. Un microprojet Interreg a été lancé sur la période du 15 juin 2020 au 15 juin 2021 et permettra d'obtenir 38 800 € de subvention FEDER. Dans ce cadre, le partenariat avec Baal Novo, théâtre transfrontalier est un bel exemple de partenariat entre les deux côtés du Rhin.

1) Frais divers de fonctionnement HK (P190)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 878 860€,
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 000€.
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 160 000€.

Pour rayonner mais également accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions de sécurité et de salubrité, il est proposé de reconduire sensiblement les efforts consentis en 2020 en escomptant un niveau de recette de fonctionnement sensiblement identique (recettes événementielles...).

2) Actions culturelles HK (P189)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 116 500€,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 933 900€,

En matière de recettes « billetterie », une fréquentation dynamique en référence à 2019 avec plus de 500 000 visiteurs payants a été retenue. Celle-ci devra néanmoins être réévaluée avec prudence au regard de l'évolution de la situation sanitaire en 2021.

3) Collections HK (P188)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en investissement : un crédit de paiement de 186 500€.

La valorisation du château reste une priorité et en 2021, plusieurs projets importants sont programmés parmi lesquels : l'amélioration de l'éclairage extérieur du château, le renouvellement de la signalétique ou encore la modernisation de la médiation culturelle avec l'intégration d'outils numériques.

4) Soutien et animation (P187)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 36 500€.

Le soutien à la filière castrale comprend une part significative en faveur des associations de veilleurs afin de leur permettre de continuer à sauvegarder ce pan important du patrimoine alsacien.

5) Structures conventionnée et subventions filière castrale (P185)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 152 000€,
 - en investissement : un crédit de paiement de 30 000€.

Le soutien au patrimoine castral comprend une part importante consacrée au château du Holhandsbourg, monument emblématique d'Alsace, au niveau de son fonctionnement (152 000 €) mais également de sa préservation et son entretien courant (30 000 €).

6) Animation réseau filière castrale (P186)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 130 240€,
 - en investissement : un crédit de paiement de 29 800€ et un total d'autorisation de programmes de 10 000€,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 38 800€.

Ces crédits sont affectés à la création d'une programmation culturelle et de spectacles sur des sites castraux emblématiques alsaciens et rhénans tout au long de l'année 2021, sous la direction artistique de John Howe.

VIII. Histoire et Mémoire

Pour un secteur emblématique pour la nouvelle collectivité, le budget proposé propose une opportunité de gouvernance (Mémorial d'Alsace) et des actions culturelles nouvelles.

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

La collectivité subventionne, à travers cette politique publique, ses partenaires œuvrant dans le domaine de l'histoire et de la mémoire. Ce volet de la politique culturelle est stratégique dans la construction de l'identité de la nouvelle collectivité. Mieux appréhender son passé c'est se tourner de manière plus assurée vers l'avenir. Pour cela un travail d'animation de réseaux et de projet sera à amplifier à partir de 2021.

Politique Histoire et Mémoire :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	193 250 €	204 750 €	11 500 €	5,95%	- €
Dépenses d'investissement	35 000 €	30 000 €	- 5 000 €	-14,29%	27 500 €
Total dépenses (A)	228 250 €	234 750 €	6 500 €	2,85%	27 500 €
Dépenses nettes (A-B)	228 250 €	234 750 €	6 500 €	2,85%	27 500 €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

Structures conventionnées et subventions histoire et mémoire (P192)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 204 750€,
 - en investissement : un crédit de paiement de 30 000 € (20.000 € HWK et 10.000 € MAM) et un total d'autorisation de programmes de 27 500 €.

Le budget en dépenses correspond à des subventions pour le Hartmanswillerkopf (33 500€), le Mémorial de l'Alsace-Moselle (121 000€), la Fédération des sociétés d'histoire (18 000 €), le Centre d'histoire des familles (15.000 €), l'association MIRA (11 500 €), et les réseaux et sites Vauban (5.750 €)

IX. Lecture publique

A l'heure où 40 % des français franchissent en moyenne la porte d'une bibliothèque publique chaque année, la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace se veut emblématique d'un accès à la culture pour tous les alsaciens pour ce qui est aujourd'hui le premier maillage d'équipements culturels de la nouvelle collectivité. Avec 300 bibliothèques, animées par plus de 3000 bénévoles et 400 professionnels, le budget de la lecture publique est emblématique de la capacité de CeA à offrir un service culturel de proximité à accompagner dans sa transformation et son innovation.

A/ Présentation des grandes évolutions 2020 – 2021, ainsi que les objectifs 2021 poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace :

La mise en œuvre du nouveau schéma de développement de la lecture publique voté en 2018 pour le sud Alsace et l'obtention du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) pour le Nord Alsace constitueront des marqueurs forts de ce budget 2021, ainsi que le projet de livre bébé. La Bibliothèque d'Alsace, poursuivra son action en proximité sur la base de ses 6 sites dont 3 ouverts aux publics, tout en proposant une offre de services et de ressources culturelles qualitatives et renouvelées (acquisitions de collections matérielles et numériques), accompagnera la transformation des pratiques et des missions des bibliothèques publiques, par un engagement fort et constant en direction des bénévoles et salariés du réseau (offre de formation, prêt de supports d'animation). Le festival « Vos Oreilles ont la Parole » ainsi que « Bibliothèques à la Une » constitueront autant d'emblèmes d'un réseau culturel vivant, tourné vers la médiation et les enjeux d'inclusion sociale. Ainsi, le projet de livre bébé, distribué à tous les bébés nés

en Alsace en 2021, sera un marqueur symbolique et emblématique de la Bibliothèque d'Alsace et de la politique culturelle de la CeA en 2021.

Politique Lecture publique :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	447 542 €	503 730 €	56 188 €	12,55%	- €
Dépenses d'investissement	859 300 €	972 300 €	113 000 €	13,15%	824 200 €
Total dépenses (A)	1 306 842 €	1 476 030 €	169 188 €	12,95%	824 200 €
Recettes de fonctionnement	299 440 €	349 300 €	49 860 €	16,65%	- €
Recettes d'investissement	26 000 €	16 000 €	- 10 000 €	-38,46%	- €
Total recettes (B)	325 440 €	365 300 €	39 860 €	12,25%	- €
Dépenses nettes (A-B)	981 402 €	1 110 730 €	129 328 €	13,18%	824 200 €

B/ Présentation des secteurs (rattachés à la politique)

La politique de lecture publique s'appuie sur 5 grands piliers qui constituent autant d'incontournables pour garantir une offre de service vecteur d'attractivité des bibliothèques publiques d'Alsace et les usagers directs.

Le budget dédié à la lecture publique voit ses moyens augmenter (+12,95 %), effort pondéré par des recettes proportionnellement augmentées.

Outre des services au quotidien maintenus dans leur qualité et leur diversité, les marqueurs forts de ce budget permettent d'accompagner significativement la transformation du réseau, et des pratiques culturelles.

Le projet de livre bébé, le label Bibliothèque Numérique de Référence, la mise en œuvre du plan de la lecture publique dans le Sud Alsace ouvrent de fortes perspectives et permettent à la Collectivité européenne d'Alsace de tenir sa promesse d'un service public culturel attractif et en grande proximité.

1) Animation du réseau lecture publique (P171)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 133 000€,
 - en investissement : un crédit de paiement de 32 000€ et un total d'autorisation de programmes de 10 000€,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 102 950€.

Dans le budget dépenses de fonctionnement, 27 000 € seront consacrés à la formation des bénévoles et salariés, gage de leur montée en compétences, de la qualité d'accueil et de l'adaptation des bibliothèques aux enjeux de médiation culturelle. 106 000 € seront dédiés au financement de l'ensemble des prestations et défraiements liées au festival de

contes « Vos Oreilles Ont la Parole », « Bibliothèques à la Une », ainsi que les actions culturelles mises en œuvre auprès des publics directs dans les sites d'Altkirch, Villé et Sarre-Union.

En investissement, le parc des outils de médiation mis à disposition des bibliothèques sera créé et consolidé, notamment dans le sud Alsace (malles pédagogiques, expositions, tapis de lecture, kamishibai pour un total de 20 000 €), tandis que 12 000 € seront consacrés à l'achat de matériel numérique.

Les recettes proviennent, sur ce secteur, des aides de l'Etat dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence.

2) Collections lecture publique (P170)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 220 700€,
 - en investissement : un crédit de paiement de 645 300€ et un total d'autorisation de programmes de 805 200 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 000€,

Les crédits de paiement dédiés aux collections assureront la qualité et la diversité de l'offre documentaire tous supports de la Bibliothèque d'Alsace, ainsi que l'indispensable renouvellement de collections particulièrement prisées par le public et usagées (560 000 €) ainsi que l'ensemble des abonnements presse, notamment dans les sites d'Altkirch, Villé et Sarre-Union. Les ressources numériques, dont les usages s'étendent et sont complémentaires, vont représenter 83 200 €.

Le projet emblématique de l'année 2021 est financé grâce à cette ligne de crédit : le livre bébé imprimé et distribué aux familles concernées (82 000 €)

Développement du réseau lecture publique (P173)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 16 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 250 000 €.

Les dépenses de ce secteur concernent l'appui aux bénévoles et la formation qui leur est dédiée.

250 000 € sont inscrits en investissement, en lien avec les projets de construction de médiathèque du Sud Alsace, dans la mise en œuvre du plan de développement de la lecture publique voté.

3) Frais divers de fonctionnement lecture publique (P172)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 134 030 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 9 000 € et un total d'autorisation de programmes de 9 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 242 350 €.

Ces crédits permettront l'achat de tout le matériel indispensable à la mise en œuvre des collections (couverture de documents, maintenance RFID/Site d'Altkirch, petites

fournitures). Ces crédits incluent le remboursement de frais de personnel à la communauté de communes du Sundgau.

La recette afférente est constituée exclusivement de la contribution de la Communauté des Communes du Sundgau pour les frais de fonctionnement de la médiathèque/site d'Altkirch

4) Immobilier lecture publique (P174)

Dans le cadre de ce programme, les crédits sollicités au titre du budget primitif 2021 sont les suivants :

- en dépenses :
 - en investissement : un crédit de paiement de 36 000 €,
- en recettes :
 - en investissement : un crédit de paiement de 16 000 €.

Ces crédits en recette permettent le financement de la modernisation de la salle de prêt du site de Truchtersheim, les recettes provenant de la DRAC (Dotation générale de décentralisation) dédiée aux projets mobiliers et immobiliers

Conclusion du rapport :

Tableau global de la Politique de la Culture et du Patrimoine :

	BP 2020	BP 2021	BP 2021/ BP 2020 en €	BP 2021/ BP 2020 en %	AP/AE nouvelles
Dépenses de fonctionnement	12 956 775 €	13 015 321 €	58 546 €	0,45%	- €
Dépenses d'investissement	6 471 685 €	5 512 096 €	- 959 589 €	-14,83%	1 763 833 €
Total dépenses (A)	19 428 460 €	18 527 417 €	- 901 043 €	-4,64%	1 763 833 €
Recettes de fonctionnement	5 176 740 €	5 364 800 €	188 060 €	3,63%	- €
Recettes d'investissement	26 000 €	16 000 €	- 10 000 €	-38,46%	- €
Total recettes (B)	5 202 740 €	5 380 800 €	178 060 €	3,42%	- €
Dépenses nettes (A-B)	14 225 720 €	13 146 617 €	- 1 079 103 €	-7,59%	1 763 833 €

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire au titre du Budget primitif 2021, pour la politique de la Culture et du Patrimoine :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 13 015 321 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 512 096 € et un total d'autorisation de programme de 1 763 833 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 364 800 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 16 000 €.
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport.
- ❖ Autoriser le versement des cotisations et des contributions statutaires dans la limite des crédits inscrits à l'annexe 1 précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY